

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2707

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : Avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb - Approbation du programme et individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneire, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018**  
**Délibération n° 2018-2707**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb - Approbation du programme et individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb à Marcy l'Etoile fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte du projet et situation géographique**

La Métropole de Lyon a achevé fin 2016 les travaux de l'opération "avenue des Alpes", de contournement du centre bourg de Marcy l'Etoile.

Le centre-ville de la Commune de Marcy l'Etoile fait l'objet d'opérations visant à développer la centralité autour du pôle de commerces et d'équipements existants. La requalification de la place Lancelin et la création d'une halle sont ainsi prévues, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, à compter de l'automne 2018.

Le diagnostic réalisé sur les voiries Marcel Mérieux et Jean Colomb qui desservent le centre-ville a, notamment, permis de mettre en évidence les points suivants :

- un réseau viaire historique qui n'a pas évolué, de configuration routière (carrefours giratoires, absence d'aménagements cyclables sur l'avenue Marcel Mérieux, etc.),
- l'absence de cheminements piétons (trottoirs) normalisés et sécurisés,
- un trafic de transit qui reste important et des limitations de vitesse (50 kilomètres/heure) souvent non respectées.

**II - Objectifs principaux du projet**

Le projet d'aménagement des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb doit permettre d'améliorer le cadre de vie du centre bourg de la Commune de Marcy l'Etoile et de renforcer son attractivité commerciale, en gommant l'ambiance routière qui prévaut actuellement et en favorisant le report de trafic sur l'avenue des Alpes.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- pacifier et sécuriser les avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb,
- faciliter les déplacements piétons pour mieux connecter les polarités,
- conforter la place du végétal (plantation d'arbres),
- réorganiser l'offre de stationnement,
- prendre en compte les modes doux (cycles),
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

**III - Programme et enveloppe prévisionnelle**

Le programme se décline autour des grandes orientations suivantes :

- la requalification de l'avenue Marcel Mérieux entre le chemin de l'Orme (au sud) et le chemin des Verchères (au nord), sur un linéaire d'environ 500 mètres,
- la requalification de l'avenue Jean Colomb entre le giratoire depuis le chemin de l'Orme (à l'est) et le giratoire depuis l'intersection avec l'avenue Marcel Mérieux (à l'ouest) sur un linéaire d'environ 400 mètres.

Dans le cadre de la requalification de ces voiries seront mis en œuvre :

- un partage équilibré des usages avec la réalisation d'aménagements cyclables et de cheminements piétons adaptés et sécurisés,
- des dispositifs de réduction de la vitesse afin d'apaiser la circulation.

Les aménagements réalisés devront faciliter et sécuriser les accès piétons et modes doux à l'offre commerciale et d'équipements (mairie, salle des fêtes, bibliothèque, crèche, église, future halle), présente sur le centre bourg de la Commune.

A l'occasion des travaux de requalification des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb, la direction de l'eau engagera la réalisation de travaux sur les réseaux :

- eau potable : renforcement du réseau existant sur 400 mètres linéaires,
- assainissement : réhabilitation d'une canalisation sur 500 mètres linéaires,
- eaux pluviales : création d'un réseau sur 500 mètres linéaires avec système alternatif de gestion des eaux pluviales.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 2 668 000 € HT (3 201 600 € TTC).

Elle est décomposée comme suit :

- travaux d'aménagement (voirie et réseaux divers -VRD-, plantations, etc.) : 1 968 000 € HT,
- eaux pluviales : 300 000 € HT,
- eau potable : 200 000 € HT,
- assainissement : 200 000 € HT.

La Ville de Marcy l'Etoile réalisera les travaux d'éclairage public.

#### **IV - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier prévisionnel**

Le coût total de l'opération est estimé au stade programme à 2 947 737 € HT (3 537 284 € TTC) dont 71 403 € HT (85 684 € TTC) ont d'ores et déjà été financés à partir de l'autorisation de programme Études. Il se décompose de la manière suivante :

- budget principal : 3 057 284 € TTC répartis comme suit :

- . études et maîtrise d'ouvrage : 335 684 € TTC,
- . travaux : 2 721 600 € TTC ;

- budget annexe des eaux : 200 000 € HT ;

- budget annexe de l'assainissement : 200 000 € HT.

La présente autorisation de programme s'élève à 2 971 600 € TTC au budget principal compte tenu de l'autorisation de programme Études déjà individualisée, 200 000 € HT au budget annexe des eaux et 200 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront au 2<sup>e</sup> semestre 2018. La Métropole réalisera les travaux en 2 tranches opérationnelles :

- une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, qui débutera mi-2019 pour une livraison fin 2019. Cette première phase de travaux concernera la portion centrale de l'avenue Marcel Mérieux, en proximité du secteur de la place Lancelin,
- une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, qui débutera au second semestre 2020 pour une livraison fin 2020. Cette seconde phase d'intervention concernera, d'une part, l'avenue Marcel Mérieux, dans sa portion située au nord du carrefour avec l'avenue Jean Colomb et au sud en direction du chemin de l'Orme, d'autre part, l'avenue Jean Colomb en direction du chemin de l'Orme ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme et valide la poursuite du projet visant à la requalification des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb à Marcy l'Etoile.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 2 971 600 € TTC pour le budget principal, 200 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement et 200 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 2 971 600 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 55 000 € TTC en 2018,
- . 1 085 000 € TTC en 2019,
- . 1 831 600 € TTC en 2020,

sur l'opération n° 0P09O5540 ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 200 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 200 000 € HT en 2019, sur l'opération n° 1P09O5540 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 200 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 30 000 € HT en 2018,
- . 170 000 € HT en 2019,

sur l'opération n° 2P09O5540.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 057 284 € TTC (compte tenu de l'autorisation de programme Études mise en place pour un montant de 85 684 € TTC) pour le budget principal, 200 000 € HT pour le budget annexe des eaux et 200 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement, en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**